



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

DCM N° 39/2016

Date de la convocation : 18/12/2015 Date d’Affichage : 14/01/2016 au 29/01/2016 Date Notification : 14/01/2016
Nombre de membres : * en exercice : 38 * Présents : 35 * Votants : 38

Séance ordinaire du 7 janvier 2016
L’an deux mil seize le sept janvier à 20 h 00

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) - Absents (A) - Excusés (E) - Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	P
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	P
Frédéric LEMONNIER	P	Claudine GARNIER	P	Catherine AFFICHARD	P	Eric THIEBE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	R	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P	Lauraine LEMONNIER	R		

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme BARBE Myriam à Mr LEMAÎTRE Philippe*
Mme VILLAIN Martine à Mr MACE Daniel
Mme LEMONNIER Lauraine à Mr CONSTANT Emile

Mme Sarah PIHAN désignée conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

**FINANCES : AVANCES REMBOURSABLE DU BUDGET COMMUNAL
AUX BUDGETS A.E.P et E.U**

Monsieur le Maire de la C.N demande de bien vouloir l'autoriser à réaliser une avance remboursable du budget communal au budget A.E.P & E.U de la manière suivante :

- Budget A.E.P : + 300 000 €
- Budget E.U : + 350 000 €

VU l'avis de la Commission des Finances en date du lundi 4 janvier 2016,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (38)***

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à réaliser une avance remboursable du budget communal au budget A.E.P et E.U de la manière suivante :

- Budget A.E.P : + 230 000 €
- Budget E.U : + 250 000 €

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} Adjointe de la Commune Nouvelle à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Philippe LEMAÎTRE
Maire de la Commune Nouvelle

AR-Préfecture de Saint Lo

050-215006396-20160107-2016010739-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-01-2016

Publication le : 12-01-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE